

PROCES VERBAL DE CLASSEMENT D'UNE PISTE de BMX NIVEAU 1

Nom du Club et adresse du siège :

Tél :

Email :

Nom du Président du Club :

Adresse :

Tél :

Email :

Lieu d'implantation et adresse de la piste :

- ✓ Date de la première visite :
- ✓ Date de la deuxième visite et /ou des modifications réalisées :
- ✓ Référence du rapport de visite (AA/MM/JJ N° **CL N1**...) :

La piste de BMX référencée ci dessus est considérée classée Niveau 1 (conformité réglementaire de la piste).

	Président du club	Représentant de la FFC
Date		
Signature		

Fait en 4 exemplaires ; l'original est conservé au siège de la Fédération Française de Cyclisme (Vélodrome National – 1 rue Laurent Fignon – CS 40100 – 78069 MONTIGNY LE BRETONNEUX)

1 ex au Maire de la commune ou Président de l'entité propriétaire de la piste

1 ex au Président du club,

1 ex au Comité Régional FFC